

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT
LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

Date de convocation : 17/09/2018 **2018 - 046**
Nombre de Conseillers :
en exercice : 10 en présence : 8 votants : 8

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre du mois de septembre à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire.

Etaient présents : D. CHARLET, P. FRASQUET, F. LOIFERT, M. DEGAUCHY, C. FORMONT, M.A. DUPUIS, R. LETOMBE, C. CAPELLE

Absents excusés : P. LEFEBVRE, V. LEROY

Absents non excusés : /

Procurations : P. LEFEBVRE donne procuration à D. CHARLET, V. LEROY donne procuration à C. CAPELLE

Le secrétariat a été assuré par : C. CAPELLE

DELIBERATION N°46 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REHABILITATION D'UNE CLASSE A DEVENIR ACCESSIBLE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'école possède trois classes sur deux niveaux : deux classes de l'étage pour l'enseignement et une classe du rez-de-chaussée pour le périscolaire. L'arrivée prochaine d'un enfant à mobilité réduite nécessite la réhabilitation de la classe du bas pour l'accueillir dans de bonnes conditions et répondre à l'obligation de l'accessibilité des bâtiments et des lieux publics aux personnes à mobilité réduite.

Des travaux sont en cours avec la création d'une rampe d'accès mais les travaux de réhabilitation de la classe du bas sont indispensables pour compléter ce projet de mise aux normes et le maire propose de les faire réaliser.

Il propose également de faire établir des devis et de faire une demande de subvention auprès de la DETR et du Conseil Départemental de l'Oise.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces propositions. Il autorise le Maire à demander des devis, à établir un dossier de demande de subvention auprès de la DETR et du Conseil Départemental de l'Oise et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 24 septembre 2018.

Le Maire

Daniel CHARLET

